



Compte rendu de l'Assemblée générale des Ateliers du Val-de-Bièvre Samedi 8 février 2020

Comme les années précédentes, notre assemblée générale se tient samedi 8 février 2020 dans la salle polyvalente de la bibliothèque centrale de Cachan.

45 adhérent.e.s y participent, 34 autres ont donné pouvoir, ce qui fait un total de 79 membres présents ou représentés. Nos statuts fixent le quorum à 25% des adhérents. Nous comptons, à ce jour, 184 adhérents, ce qui porte le quorum à 48, il est nettement atteint. Notre assemblée peut donc délibérer.

En premier point à l'ordre du jour, Marcel Breillot, président, présente le rapport moral et d'activité :

1. Rapport moral et d'activité sur l'année 2019

Les activités de notre association ont été aussi importantes que les années passées. Que ce soit les conférences, visites, sorties, l'édition de notre revue ou encore la tenue de notre repas annuel, toutes doivent leur réussite à la participation des adhérents et à l'engagement des membres du Conseil d'administration que Marcel Breillot tient à remercier toutes et tous et à présenter aux adhérents présents. Il dresse ensuite un rapide bilan de chacune de nos principales activités :

. Les Chroniques du Val-de-Bièvre

Les quatre numéros parus en 2019 (102 à 105) comportaient 5 à 6 articles écrits par 5 ou 6 auteurs. Il serait souhaitable d'avoir un peu plus d'articles portant sur l'histoire locale, ce qui est l'objet de notre revue. Le président invite les adhérents à prendre eux aussi la plume à partir d'un souvenir, d'une anecdote ! Les Chroniques sont toujours consultables dans les bibliothèques de nos deux communes, à l'Écomusée de Fresnes, au musée d'Ile-de-France à Sceaux ainsi qu'aux Archives du Val-de-Marne.

. Les visites mensuelles

Comme toujours, les visites mensuelles avec notre guide-conférencière cachanaise Virginie Descotte ont été très appréciées. Dix visites au total. Toutefois, depuis septembre on constate une baisse du nombre de participants, ce qui fait que certaines visites sont même légèrement déficitaires. Il faut comprendre pourquoi.

. Les sorties d'une journée

Les deux sorties proposées en 2019 (le château de Rosa Bonheur et l'Abbaye de Fontenay) ont connu un réel succès. Il convient de rappeler que ces sorties ne peuvent exister que grâce au soutien de la ville de Cachan qui met à notre disposition le car municipal. Marcel Breillot tient à remercier tous les participants qui avaient bien respecté l'heure très matinale de départ et ainsi permis le bon déroulement de la journée.

. Le repas annuel

Notre repas annuel s'est tenu de nouveau à l'hôtel Campanile. Chacun, chacune a pu apprécier les chanteurs et leur large répertoire.

. Les conférences

En 2019, nous avons poursuivi notre coopération avec la bibliothèque centrale de Cachan pour la tenue de ces conférences dans la salle polyvalente. De vifs remerciements sont adressés au directeur, Mr Darigny, pour son accueil et la mise à disposition du matériel de vidéo-projection.

9 conférences ont été proposées durant l'année 2019 sur des thèmes très divers avec un succès jamais démenti puisque bien souvent nous avons manqué de chaises avec 55 participants ou plus ! Un grand merci à nos conférencières et conférenciers membres de notre association ou intervenants extérieurs pour la qualité de ces conférences. Le président souligne le caractère particulier de la conférence organisée en mars autour de la Journée internationale des droits des femmes en partenariat avec la ville de Cachan, cette année sur Marie Curie avec l'historienne du musée Curie.

. Les Forums des associations

A la rentrée de septembre, notre association est présente aux forums de Cachan et d'Arcueil, belles occasions de faire connaître nos activités à différents publics, de rencontrer nos adhérents qui viennent pour renouveler leur adhésion et de gagner de nouveaux adhérents.

Ajoutons encore, notre contribution, tous les deux mois, à la **rubrique historique du Mag.Cachan**, notre contribution à **l'exposition à l'Orangerie** de Cachan dans le cadre des Journées du patrimoine – cette année centrée sur notre Dictionnaire des rues de Cachan et, dans le même cadre, **notre visite commentée du cimetière de Cachan** à la découverte des tombes remarquables, cette année avec un public plus nombreux et plus divers.

Plusieurs administrateurs participent également au **Collectif citoyen d'Arcueil « Les Chemins de la mémoire »** qui propose des événements mémoriels tout au long de l'année dans cette commune.

A Cachan, nous avons aussi participé au Conseil consultatif de la vie associative dont les membres vont être renouvelés cette année.

Notre site internet est fréquenté par 60 à 80 internautes par mois. Vous pouvez entre autres y visionner les diaporamas réalisés par notre ami Alain Brunot à la suite de chaque activité.

Notre conseil d'administration se réunit chaque mois pour évaluer les activités réalisées et préparer les suivantes.

Chaque jeudi, se tient **la permanence** au local de l'association, 9 rue Amédée Picard, où quatre à huit adhérents se retrouvent, invitation est lancée aux adhérents d'y venir aussi pour échanger et nous aider dans les tâches concrètes (nettoyage des audiophones, mises sous pli de la revue ...).

Enfin, cette année 2019 a été marquée par **la publication du Dictionnaire illustré des rues de Cachan** que notre association a décidé de rééditer, ouvrage qui a rencontré un vif succès.

En fin d'année, nous avons rédigé un courrier à l'intention des deux maires afin de les remercier pour tout ce qui a été fait durant les six années écoulées pour le patrimoine et la mémoire et surtout les interroger sur certains points concernant le devenir de certains éléments du patrimoine. Nous ne doutons pas que nous aurons bientôt des réponses.

Au total, un rapport d'activité très riche que Marcel Breillot conclut en évoquant pour les prochaines années la perspective de propositions nouvelles, outre les activités régulières, autour d'anniversaires importants : 150 ans de la Guerre de 1870 et de la Commune de Paris, 100 ans de la séparation d'Arcueil et Cachan.

Un échange s'organise à partir de ce rapport : Marcel Breillot donne des nouvelles rassurantes de Laurent Doussin, accidenté durant les fêtes de fin d'année et contraint de ce fait à renoncer à sa conférence 2020. Concernant les visites, il est réexpliqué pourquoi elles oscillent entre les lundis et mardis selon les réservations possibles dans les musées ou sites visités. Pour ce qui est des balades-découvertes, c'est vrai il

faut marcher ... et notre guide-conférencière marche vite ! La réflexion se poursuivra sur les visites proposées et comment en assurer une bonne participation.

Le rapport moral et rapport d'activité 2019 est soumis au vote : aucune abstention, aucun vote contre, **le rapport moral et d'activité est adopté à l'unanimité.**

2. Rapport financier 2019

Henri Zylbersztein, trésorier, présente les comptes de résultat qui s'établissent comme suit :

Produits (recettes)	19 517,15€
Charges (dépenses)	19 391,71€
Excédent	125,44€

Par rapport à 2018, les produits ont diminué de 55€ soit 0,55% et les charges ont augmenté de 3 885€ soit 38,5%. Ceci est essentiellement dû à l'édition du Dictionnaire des rues de Cachan d'un montant de 3 786,01€ pour un produit de 3 610€.

Le trésorier détaille ensuite les résultats de chaque activité principale et souligne l'apport de la subvention attribuée par la ville de Cachan : 1 100€.

Bilan au 31/12/2019

Le bilan au 31/12/2019 est en équilibre sur la somme de 10 078€ (il était de 10 133€ en 2018). Les disponibilités sont de 11 481,79€ comparables à 2018 (11 775,30€).

Dans l'échange qui suit cet exposé, des précisions sont apportées sur l'édition du dictionnaire des rues : 500 exemplaires avaient été édités (dont 200 achetés par la ville de Cachan), quasiment tous vendus – environ 20 exemplaires ont été offerts - Le succès qu'a rencontré cette publication nous a conduit à réaliser une édition complémentaire de 100 exemplaires.

Est aussi suggérée l'idée de solliciter à compter de 2021 une subvention à la mairie d'Arcueil, celle-ci se justifie notamment par la contribution régulière apportée par notre association au travail réalisé par le Collectif Les Chemins de la mémoire.

Le président souligne par ailleurs le poids croissant que représente les actes administratifs dans la vie d'une petite association comme la nôtre.

Après cette présentation, le rapport financier est soumis au vote :

Pas d'abstention, pas de vote contre, **le rapport financier est adopté à l'unanimité.**

3. Montant de la cotisation

Depuis plusieurs années, la cotisation annuelle est de 20€ qui comprennent l'abonnement aux quatre numéros des Chroniques et l'aide au fonctionnement courant de l'association. La proposition du Conseil d'administration est de maintenir ce montant pour l'année 2020.

Cela suscite un échange parmi les participants : au vu de l'augmentation du coût de la vie, ne faut-il pas l'augmenter ? L'idée d'une augmentation symbolique de 1€ est suggérée ; d'autres adhérents estiment qu'il est plus simple d'en rester à un chiffre rond en tenant compte que notre bilan financier est excédentaire. La question des reçus fiscaux est aussi évoquée.

Un vote s'organise : l'avis majoritaire est d'en rester à 20€.

Le montant de la cotisation 2020 sera donc de 20€.

4. Élection du Conseil d'administration

Marcel Breillot rappelle les statuts et la composition du conseil d'administration sortant : tous les membres sont d'accord pour se représenter. Il fait ensuite appel à d'autres candidatures en rappelant la nécessité déjà soulignée de faire entrer de nouvelles forces actives dans le fonctionnement des Ateliers. Aucune candidature nouvelle ne se fait jour.

Il est donc procédé à l'élection : **l'ensemble des candidat.e.s sont élu.e.s à l'unanimité.** Le Conseil d'administration pour l'année 2020 se compose donc de :

Marcel Breillot, Paulette Boivin, Alain Brunot, Michel Chiral, Marcel Frémont, Mireille Hébrard, Simone Lacassagne, Françoise Maillard, Claudie Merlhiot, Edith Riva, Annie Thauront, Henri Toulouze, Marie Valletta, Brigitte Vintzel, Henri Zylbersztein.

La présidence de l'association et la composition du bureau seront débattues et votées ultérieurement par le conseil d'administration qui vient d'être élu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.